

Charte d'accès et d'usage du réseau informatique de l'école élémentaire publique Aristide Briand à Pessac.

L'accès aux technologies usuelles de l'information et de la communication (TUIC) fait partie des missions de l'école. L'enfant devra s'approprier et maîtriser ces techniques et concepts qui lui permettront notamment l'accès aux ressources documentaires grâce à une utilisation éclairée des ressources et des outils mis à sa disposition.

1. CHARTE ET UTILISATEURS

Cette charte, associée au règlement intérieur de l'école, **précise les conditions d'utilisation, les droits et les devoirs de tous les utilisateurs** du réseau informatique de l'école. Elle est expliquée à l'utilisateur lors de la remise de l'identifiant et du mot de passe. Affichée, elle est rappelée périodiquement.

2. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Identifiant et mot de passe

L'usage est réservé aux personnes disposant d'un identifiant et d'un mot de passe, toute autre utilisation du réseau est illicite. Ils sont remis par le directeur ou par l'un des membres de l'équipe (professeur, responsable de l'accueil...).

À cet identifiant sont associés un espace de stockage personnel, une adresse courriel interne à l'école, l'accès à un ou plusieurs espaces partagés, un espace de publication intranet et aux applications, périphériques et services disponibles.

L'utilisateur est soumis à des règles de priorité fixées pour chacun des lieux d'accès (salles de classes, laboratoires interclasses, salle informatique, espace accueil, salle des maîtres, bureaux...) et indiquées par voie d'affichage.

L'utilisateur est toujours responsable de son identifiant et de son mot de passe. Le mot de passe, qui peut être modifié sur demande, est **strictement confidentiel et ne doit jamais être révélé** à qui que se soit.

Pour accéder au réseau de l'école, **une identification individuelle préalable est obligatoire.** À la fin de sa consultation, l'usager doit quitter sa session et vérifier l'affichage du message d'accueil initial avant d'abandonner le poste.

Il est interdit d'usurper l'identité d'un autre utilisateur en utilisant son identifiant, même avec son accord. Un nouvel utilisateur doit veiller à ce que la session précédente soit bien fermée ou la fermer lui-même avant de s'identifier.

Impression de documents

L'impression est réservée à un usage scolaire, périscolaire ou professionnel. Elle est autorisée, en quantité limitée, après accord préalable de l'adulte responsable, de la directrice de l'accueil ou du directeur de l'école.

Usage d'Internet

Les informations accessibles via internet pouvant être de nature choquante, un filtrage (liste noire de sites indésirables, actualisée régulièrement) est mis en place à l'école. Celui-ci n'étant malheureusement pas efficace à 100 %, **la consultation d'internet par un mineur n'est autorisée qu'en présence et sous la surveillance effective d'un adulte responsable** et seulement sur les postes mis en place et configurés pour ce public.

3. GROUPES DE DISCUSSION, CLAVARDAGE, COURRIEL

À l'école, l'utilisation prioritaire d'Internet est la recherche documentaire. Les enfants ne sont donc pas encouragés à participer à des groupes de discussion et à utiliser des services de conversation en direct (clavardage ou "chat"). **Leur usage est réservé à des projets pédagogiques encadrés.**

Pendant le temps scolaire ou périscolaire, **l'utilisation du courriel par un mineur n'est autorisée qu'avec l'adresse fournie par l'école***. L'utilisateur de ce service de courriel interne sait que le contenu des messages sortants peut être vérifié et que le contenu des messages entrants est systématiquement filtré.

**Sauf dans le cas d'un projet pédagogique collectif encadré.*

Le non respect de ces règles d'usage sera sanctionné par une suspension ou une suppression de l'accès Internet de l'utilisateur.

Durant le temps scolaire, l'utilisation par un mineur d'une adresse courriel personnelle n'est donc pas autorisée , puisque la législation relative au secret de la correspondance, interdit le contrôle de son contenu.

NB : la correspondance envoyée ou reçue par un adulte, via une adresse courriel autre que celle interne à l'école, n'est ni lue ni filtrée.

4. CADRE LÉGAL - SANCTIONS

Le traitement des données personnelles éventuellement nécessaire au fonctionnement du service est soumis à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le directeur ou l'administrateur du service peuvent être amenés, dans le respect de la réglementation, à interrompre une tâche, surveiller les activités d'un ou plusieurs utilisateurs sur le réseau ou accéder au contenu de ses fichiers. Les informations accessibles aux personnels chargés de l'administration, la maintenance ou la réparation du système sont couvertes par l'obligation de discrétion qui leur est faite et la garantie du secret de la correspondance.

Par exception prévue par la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 et le décret du 24 mars 2006, l'école doit conserver pendant un an les données techniques de connexion afin de pouvoir les communiquer sur réquisition judiciaire.

Le non respect de cette charte par l'utilisateur pourra entraîner une suspension de son accès partielle ou totale, temporaire ou définitive.

Le directeur de l'école, les autorités académiques ou la ville de Pessac pourront par ailleurs dénoncer toute contravention à l'article 227-24 du code pénal qui sanctionne notamment la diffusion d'un message illicite à un mineur.

Cette charte s'applique pour tous les utilisateurs et tous les postes, même en dehors du temps scolaire, parfois complétée de dispositions plus strictes.

5. RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à ne pas :

- tenter de s'introduire sur un ordinateur ou le compte d'un tiers ;
- tenter de contourner le système de protection et de filtrage du réseau de l'école ;
- diffuser sans son autorisation des informations ou images relatives à un tiers et de façon générale de risquer porter atteinte à la vie privée ;
- tenir ou diffuser des propos injurieux ou diffamants ;
- inciter à commettre des actes illicites ou dangereux, à consommer des substances illicites ;
- consulter ni diffuser de contenu violent, raciste ou sexuellement explicite, portant atteinte à la dignité humaine ou incitant à la discrimination ;

- consulter ni diffuser d'image, texte, ou autre document dont le contenu soit contraire à la loi ou à la réglementation qui impose aux écoles la laïcité, la neutralité politique, religieuse et commerciale, le respect de chacun, l'interdiction de toute publicité.

L'utilisateur s'engage :

- à conserver secret son mot de passe et ne pas le communiquer à autrui ;
- à prévenir immédiatement le directeur de l'école d'un contenu incorrect afin qu'il soit filtré ou effacé ;
- à respecter le droit d'auteur des œuvres consultées sur internet, à ne pas les reproduire ou diffuser sans l'accord de leur créateur (accord que permet explicitement une licence libre) ;
- à citer ses sources lors de l'utilisation ou la diffusion d'informations et faire mention du nom des auteurs.

L'utilisateur peut obtenir sur simple demande :

- l'exercice de son droit de communication, de correction et d'effacement à l'issue du délai légal de conservation des informations le concernant,
- la copie (gratuite en dehors du coût du support) d'un logiciel, sous licence libre, disponible sur le serveur de l'école pour une utilisation sans restriction.

6. SIGNATURE DE L'UTILISATEUR (ou son représentant)

Nom et prénom de l'utilisateur :
(mention manuscrite : Lu et approuvé)

.....

Fait à Pessac, le

Pour les mineurs

Signature des parents

Vu, le directeur

Signature de l'utilisateur